

**CABINET** 

Caen, le 14 novembre 2015

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## MESURES DE VIGILANCE

Suite aux évènements survenus sur la région parisienne dans la nuit du 13 novembre 2015, le Préfet et l'autorité judiciaire ont réuni l'état major de sécurité qui comprend l'ensemble des forces de sécurité du département pour mettre en place les mesures résultant de l'état d'urgence.

Dans le cadre de cette réunion, il a été évoqué les mesures de sécurité et de vigilance à mettre en œuvre de façon immédiate.

Les forces de sécurité renforcent leur présence par des patrouilles dynamiques sur tous les lieux et voies publiques à forte affluence : gare, centres commerciaux, autoroutes, routes nationales, aéroport...

Il n'y a pas lieu d'annuler les manifestations encadrées et prévues ce week-end dès lors qu'elles ne présentent pas de sensibiilités particulières.

Toutefois, en raison des impératifs de sécurité et dans l'attente des conclusions de l'enquête, il est recommandé la plus grande prudence dans la participation à des rassemblements spontanés.

Au regard de la situation actuelle, les établissements scolaires restent ouverts dans leur mode de fonctionnement habituel. Si de nouvelles consignes devaient intervenir, elles seraient diffusées par les responsables de l'éducation nationale.